

# Communauté de Communes du Charolais

## Compte rendu de séance du jeudi 3 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le trois juillet, à vingt heures trente minutes, les Membres de la Communauté de Communes du Charolais se sont réunis, salle « les Prés Fleuris » à la R. P. A. de CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur PALLOT Noël, Président. Monsieur DUCHET Gérard est nommé secrétaire de séance.

**Présents** : BARBIER Roger, BAUDIN Danielle, BAUJON Marie-Thérèse, BERAUD Daniel, BERLAND Gérard, BERTHIER Françoise, BERTHIER Pierre, BICHET Jean-Yves, BLANCHARD Jean-Charles, BONNOT Christian, BOUILLON Patrick, BRUN Éric, BURTIN Hubert, COMTE Jacky, CORNELOUP Josiane, DESBROSSES Angela, DESCHAMPS Jean-Bernard, DESCOURS Céline, DESPLANS Martine, DUCERF Pierre, DUCHET Gérard, DUMONTET Paul, DUMOUX Philippe, DUPONT Pascale, FORET François, FORGEAT Armand, GORDAT Gérard, JARRIER André, JOLY François, LALLEMENT Gérard, LAROCHE Christian, LOPES DE LIMA Pascal, MAILLY Patrice, METROP Sonia, PALLOT Annie, PALLOT Noël, PESENTI Michèle, PICHARD Fabienne, PIRET Jean, RIBOULIN André, ROUX Didier, SEURRE Fabienne, SOUFFLOT Hervé, TERRIER Edith.

**Excusés** : KLEINGAERTNER Robert donnant pouvoir à SEURRE Fabienne ; LORTON Paul donnant pouvoir à DESCOURS Céline ; LAMBOEUF Joël.

-----

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Président rappelle qu'au préalable à cette réunion, une visite de l'Espace d'activité de Molaize a été organisée pour les conseillers communautaires.

Monsieur PIRET Jean est nommé secrétaire de séance.

-----

### ➤ Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Monsieur BONNOT Christian indique que le compte rendu est « partiel voire spartiate », et sollicite que les interventions de chacun soient indiquées, notamment concernant la ZAC « Espace d'activités de Molaize. En conséquence, le compte rendu du 12/06/2014 est complété comme suit :

#### **ZAC « Espace d'activités de Molaize »**

*Prise de Parole de Mr GORDAT* : M. GORDAT, Vice-Président en charge du développement économique remercie Monsieur Burtin pour son rapport d'activités. Il souhaite qu'un travail de fond soit mené sur la recherche d'entreprises nouvelles ou venant de l'extérieur pour créer de l'emploi supplémentaire sur notre bassin de vie. Il cite en premier lieu le besoin d'un établissement hôtelier. Il propose pour cela que la collectivité engage des discussions avec l'Etat pour la cession du terrain le plus proche de la bretelle d'accès à la RCEA. Cet espace est très adapté à ce type d'activités et il paraît indispensable de maîtriser son avenir.

Il insiste sur les atouts de la zone et notamment sa visibilité en bord de RCEA qui doit être un argument fort pour développer la ZAC. Il souhaite que la commission interne du développement économique et de l'attractivité se saisisse de la question pour monter une vraie stratégie offensive. Celle-ci passera par une communication forte et moderne (à commencer par exemple par 2 totems aux entrées de zone).

Enfin, il ouvre la porte à un futur partenariat entre la Ville (qui gère le Parc des Expositions), le CG (pour la Maison du Charolais) et la CC (pour l'espace de Molaize). Ce futur partenariat pourrait permettre de monter une structure forte qui puisse « vendre » et gérer en cohérence l'ensemble de ces structures. Ce travail peut contribuer à la création d'un véritable pôle économique régional.

*Prise de Parole de Mr BONNOT* : M. BONNOT rejoint la proposition de Mr GORDAT concernant le partenariat à créer entre la Communauté de Communes, le Conseil Général 71, la maison du Charolais, et la ville de Charolles.

Le CRAC est un document d'analyse qui répond à une obligation du concessionnaire. C'est ensuite aux élus que revient la responsabilité de suivre ce document. C'est aux élus de porter un regard sur l'évolution des risques financiers, l'évolution de l'échéancier, etc. Aussi remarquable soit-il, le CRAC ne doit pas être considéré comme un aboutissement qui placerait le concessionnaire en position à la fois de juge et parti.

Monsieur BONNOT interroge Mr BURTIN : Une entreprise agroalimentaire s'installe à Paray le Monial sur des terrains non aménagés avec l'aide de la SEMA, les Charolais sont en droit de se poser des questions quant à cette installation sur une autre zone alors que la zone de Molaize pourrait sembler opportune pour cette implantation nouvelle. Monsieur BURTIN expose que les gérants souhaitaient absolument que leur établissement soit implanté à Paray Le Monial. Par ailleurs, leur projet est trop grand pour être accueilli sur la ZAC de Charolles.

Le compte rendu du 12/06/2014 est approuvé à 43 pour, et 3 abstentions.

## ➤ Ecole de musique - Règlement intérieur

Après en avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école de musique, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## ➤ ZAC « Espace d'activités de Molaize » - Approbation du CRAC au 31/12/2013

Monsieur le Président expose :

La commission des finances s'est réunie afin d'étudier et d'approfondir le Compte-Rendu Annuel au Concédant (C.R.A.C) au 31/12/2013 relatif à la ZAC « Espace d'activités de Molaize » rédigé par Monsieur BURTIN Gérard, directeur de la SEMA Mâconnais – Val de Saône – Bourgogne du Sud. Ce document est sérieux.

Monsieur ROUX, excusé lors de la réunion des finances, demande à ce que les membres de cette commission s'expriment afin de connaître le travail qui a été effectuée par cette dernière, et expose :

Les chiffres présentés sont complets. Comme proposé, il faut arrêter les travaux d'aménagement et accélérer la commercialisation des terrains. Il serait nécessaire que la commission fasse le point sur ce dossier tous les 6 mois afin de maintenir une certaine pression. Il serait également judicieux de ne pas ralentir les efforts économiques de la Communauté de Communes du Charolais et de ce fait, maintenir la participation de la collectivité à hauteur de 70000 € par an. Enfin, il faudrait s'assurer que l'emprunt global soit à taux fixe avec une liberté de remboursement. Monsieur PALLOT précise qu'il s'agit bien d'un taux fixe sans pénalité de remboursement (indication de ces informations est faite dans le Crac)

Monsieur BONNOT remercie Monsieur ROUX pour son intervention. Il souhaitait une analyse fine du dossier et que les élus se l'approprient : c'est chose faite.

Monsieur GORDAT pense que la proposition de réunion deux fois par an est judicieuse, mais avec la commission économique plutôt qu'avec la commission finances.

Monsieur PIRET expose que la commission finances a validé le Crac tels qu'il est présenté et sans réserve.

Monsieur BRUN demande si le point sur ce dossier programmé tous les 6 mois sera bien effectué en présence de la SEMA. La réponse est OUI.

Ouïe l'ensemble des échanges, il est décidé :

- La commission Economique « se réunira au moins deux fois par an pour faire un bilan sur le dossier ZAC,
- De maintenir la participation annuelle de la collectivité à 70 000 €. Un courrier sera transmis dans ce sens à la SEMA.
- Le C.R.A.C au 31/12/2013 relatif à la ZAC « Espace d'activités de Molaize » est approuvé.

## ➤ OPAH

Madame CORNELOUP, vice-présidente chargée de l'habitat, expose :

A la rentrée de septembre, il sera nécessaire de faire un choix de scénarios.

Dans les documents transmis ultérieurement par H&D, deux scénarios sont proposés.

Une rencontre a été organisée avec Madame FEILGUERAS, de H&D, avait qu'elle puisse proposer un troisième scénario avec des enveloppes fermées pour avoir la maîtrise du budget.

Un tableau récapitulatif faisant apparaître les différentes propositions de scénarios est remis sur table : il ne s'agit que d'un document de travail soumis à réflexion. Ces tableaux sont présentés en détail.

Il semblerait qu'il soit nécessaire de porter l'effort sur les propriétaires occupants.

Il est important de préciser que les enveloppes peuvent être réévaluées.

Suite à de nombreuses interrogations, il est précisé :

- Les administrés pourront être concernés par deux mesures,
- Un propriétaire peut bénéficier de plusieurs enveloppes, dans la mesure où l'aide est accordée par logement et non par propriétaire. De ce fait, il sera demandé à H&D de mettre des limites aux conditions d'attributions (exemple : 5 aides maximum par propriétaires...).

## ➤ **Mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage : Marché gestion des déchets**

Considérant la nécessité d'être accompagné par un bureau d'étude spécialisé pour la mise en place des nouveaux marchés relatifs au service déchets sur l'ensemble du territoire (Collecte des déchets résiduels et transport jusqu'au quai de transfert de Charolles, Collecte des Points d'apports Volontaires et transport jusqu'au centre de tri de Digoïn, Gestion de trois déchetteries situées à Charolles, Saint Bonnet de Joux et Palinges), Monsieur le Président est autorisé à lancer une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la gestion des déchets (déchetterie, collecte des PAV et OM).

## ➤ **Réflexion PLUI**

Monsieur le Président rappelle l'importance de mener une réflexion quant à la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Actuellement, 3 communes disposent d'un PLU et 4 ou 5 communes d'une carte communale.

Monsieur PALLOT sollicite qu'une délibération de principe, pour la volonté de mettre en place un PLUI sur notre territoire, soit prise en compte à la rentrée de septembre

Puis, il informe : dans la mesure où l'Etat n'instruira bientôt plus les Permis de construire, les membres du Syndicat Mixte du Pays Charolais Brionnais ont décidé de se doter d'un service technique compétent.

*S'en suit des échanges :*

Mr COMTE précise que la commune de St Vincent Bragny est en phase d'étude PLU. Les documents d'urbanismes élaborés par chacun devront être pris en compte. La liberté de manœuvre est étroite.

Mr PIRET émet un avis favorable à l'élaboration d'un PLUI. Il est évident que les documents d'urbanismes existants devront être compatibles avec le PLUI. La mise en place d'un tel document est long (environ 3 ans) et constitue un gros travail. Il s'interroge : C'est la DDT qui instruit et le préfet qui signe. Si la DDT est déchargée de l'instruction du dossier, la Communauté de Communes du Charolais ne travaillera-t-elle pas avec le Pays ?

Mr BERAUD précise que l'Etat peut se décharger de l'instruction des Permis de construire, mais conserver un service d'urbanisme.

Mr GORDAT précise qu'il faut être très ferme quant à nos besoins et nos envies. Il faut plutôt voir le PLUI comme une opportunité avec l'établissement d'un document en cohésion avec le territoire.

Mr DUMOUX Ce document aura une réelle importance pour les petites communes rurales qui ne disposent d'aucun document.

Mr LOPES DE LIMA demande ce que doivent faire les communes qui ne disposent pas de documents d'urbanismes : rien de spécifique, il faut attendre la mise en place du projet PLUI.

En temps utile, une commission spécifique sera créée pour la mise en place de ce projet.

Une réunion thématique sera organisée avec le Pays Charolais Brionnais portant sur les différents documents d'urbanismes existants (Scot, Plui, carte communale, etc ;).

## ➤ **Consultations pour achats de bennes et travaux déchetterie**

Madame PALLOT Annie, vice-présidente chargée de l'environnement, prend la parole pour présenter ces dossiers.

### ① **Bennes cartons**

Elle rappelle la décision d'acquérir des « bennes-presses à cartons ». Ce dossier est plus complexe que prévu, et aucune décision définitive n'est prise. Actuellement, nous disposons d'une seule proposition. Une rencontre est organisée avec un nouveau fournisseur potentiel et susceptible de nous guider dans notre démarche.

Il sera possible de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général.

Cette acquisition permettrait de réduire à peu près les rotations de un tiers. A cet achat, il convient de rajouter une maintenance annuelle obligatoire et un contrôle de sécurité estimé à 300€/an/benne.

Monsieur BRUN propose d'inclure dans la mission AMO, votée précédemment, ce dossier. Proposition acceptée.

## ② Travaux au sein des déchetteries

Il est nécessaire d'effectuer des travaux d'aménagements des installations et de sécurité sur Charolles au sein des trois déchetteries situées à Charolles, Saint Bonnet de Joux et Palinges, tels que :

- Création d'un auvent pour le dépôt des huiles et les D3E à Palinges (avec nécessité d'établir une déclaration préalable de travaux)
- Installation d'un « bardage » pour l'auvent de dépôts des déchets D3E sur St Bonnet
- Protection pour dépôt dans les bennes de Charolles

Il est émis un avis favorable à la réalisation de ces travaux. Monsieur le Président est chargé d'effectuer toutes les démarches administratives et comptables relatives à ce dossier.

### ➤ Charte territoriale

La signature de la Charte territoriale de solidarité des aînés devant intervenir avec la MSA / CARSAT est programmée pour le 1<sup>er</sup> octobre 2014. Monsieur le Président est autorisé à signer cette dernière.

Madame CORNELOUP, vice-présidente chargée de Santé-Aînés-Habitat, rappelle les 5 priorités :

- La promotion du Bien Vieillir et la prévention des risques liés au vieillissement.
- Le soutien au lien social et aux solidarités de proximité et valorisation des engagements et de l'expérience des retraités.
- Développement ou maintien d'une offre de service ou de structures de proximité.
- Le développement d'une offre de santé de proximité.
- Soutien à la parentalité

Une aide de 50 000 € pourrait être accordée pour les différentes actions qui seront menées.

Suite à la demande de monsieur BONNOT, il est précisé que le réseau de santé est partenaire et est représenté à chaque réunion.

### ➤ SPANC

Considérant l'intérêt communautaire d'étendre la prestation « vidange – entretien » des installations d'assainissements non collectifs (*actuellement existante sur l'ancien territoire de Charolles et du Val de Joux*) sur l'ensemble du territoire, Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant devant intervenir avec BV Vidanges.

Il est rappelé que ce service permet aux usagers de bénéficier de prix attractifs.

Fonctionnement du service : Une convention est conclue entre l'usager et la Communauté de Communes, qui sollicite le prestataire de service pour effectuer les vidanges groupées. La Communauté de Communes paie les factures directement au prestataire et sollicite le remboursement majorée d'une participation pour frais administratif à chaque usager.

### ➤ Informations et questions diverses

#### \* Journal communautaire

Le bureau espère pouvoir le distribuer pour octobre.

#### \* Tri des déchets ménagers

Il est rappelé la nécessité de mettre les papiers dans les PAV et non dans les OM (afin de percevoir plus d'aides du Smevom).

Monsieur GORDAT précise que le lycée souhaiterait être accompagné pour améliorer le tri au sein de leur établissement. Cette demande est prise en compte.

Monsieur BONNOT rappelle que le lycée agricole est labellisé et à ce titre un conteneur spécifique papier est installé dans chaque classe.

#### \* Pouvoir de police du Maire

Monsieur le Président rappelle que la loi prévoit le transfert automatique d'un certain nombre de pouvoirs de police dite « spéciale » du maire au président de l'EPCI, sauf opposition du maire en début de mandat. La notification d'opposition doit être transmise dans un délai de 6 mois à compter de l'élection du Président de l'EPCI.

Un modèle de Notification d'Opposition au transfert des pouvoirs de police « spéciale » du Maire sera transmis à chaque commune (*sauf Charolles et Champlecy qui ont déjà fait parvenir leur courrier*).

\* Statuts

En septembre, des réunions seront organisées pour redéfinir les statuts. Un projet de rédaction sera transmis à chacun courant juillet. Ce document préparatoire établi par le bureau ne sera qu'une ébauche et un document de travail qu'il conviendra d'étudier et de retravailler lors d'une prochaine rencontre.

\* Voirie – Convention d'entretien

Monsieur JOLY rappelle que, lors de la dernière séance, Monsieur le Président a été autorisé à signer une convention avec 8 communes pour les travaux d'entretien de la voirie effectués par leurs soins. Il précise que ces 8 communes, à savoir Ballore, Beaubery, Mornay, Saint Bonnet de Joux, Suin, Saint Vincent Bragny, Palinges et Oudry, doivent également délibérer pour être autorisé à signer cette convention.

**Levée de séance à 22 h 30**